

## Samanta Deruvo, architecte des bâtiments de France : «Je ne vais pas mettre le Marais sous cloche!»

Nouvelle architecte des bâtiments de France (ABF) chargée du Marais, Samanta Deruvo précise le rôle qu'elle entend jouer dans ce quartier « passionnant ».



Samanta Deruvo, architecte des bâtiments de France chargée du Marais Philippe Baverel

Par **Philippe Baverel**

Le 11 février 2019 à 19h17, modifié le 11 février 2019 à 20h45

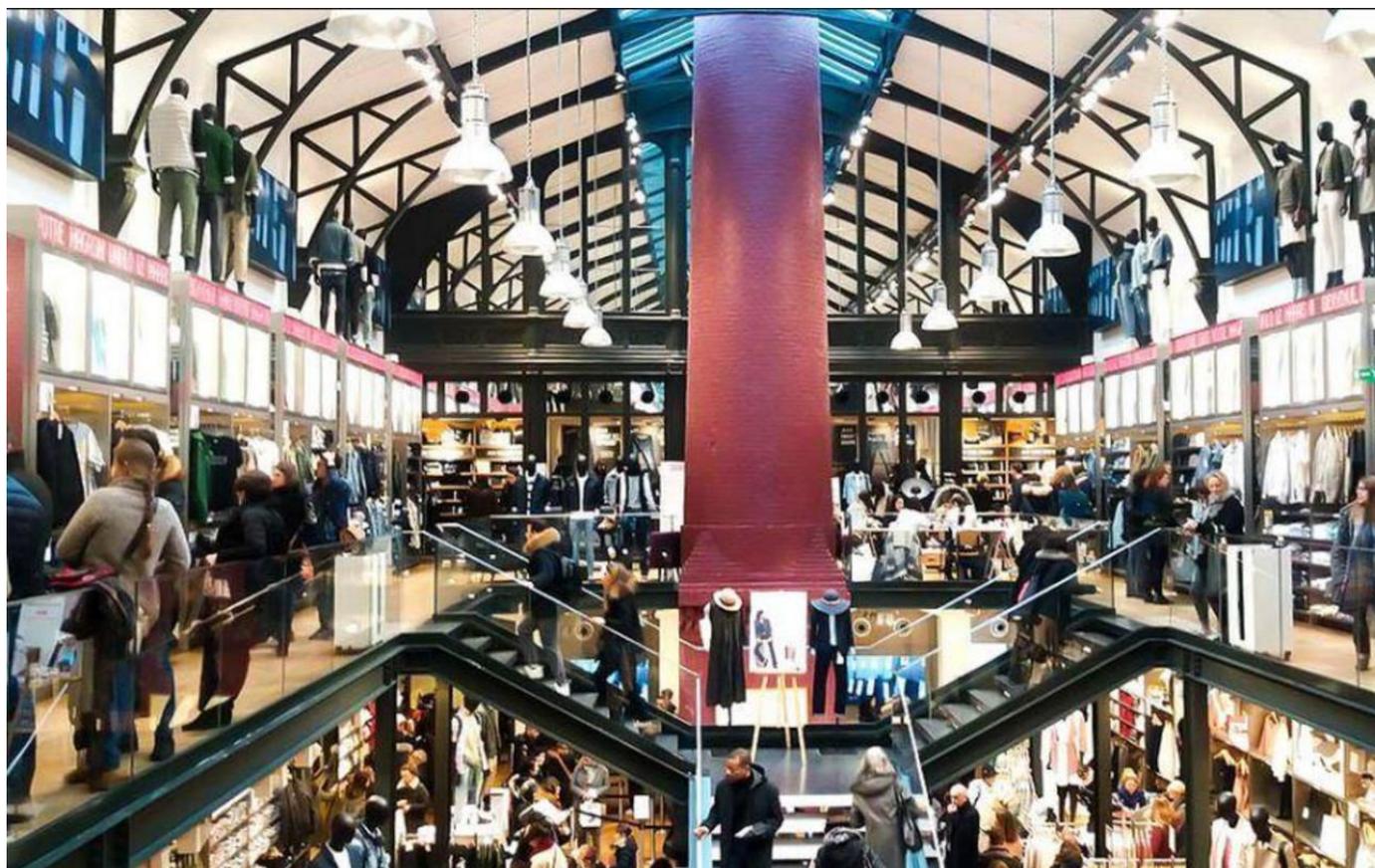
C'est une première : la nouvelle architecte des bâtiments de France (ABF) chargée du [Marais](#), est Italienne. Née il y a 44 ans à Matera, ville du sud de la péninsule promue capitale européenne de la culture 2019, Samanta Deruvo a pris ses

fonctions en novembre 2018. A ce poste passionnant, elle succède à Sophie Hyafil qui a fait valoir ses droits à la retraite après vingt ans de bons et loyaux services.

Diplômée d'architecture à l'université de Florence en 2002 et de l'école de Chaillot en 2008, la jeune Italienne -qui a appris à parler le français en « un mois intensif » à l'Alliance française- termine major en 2012 au concours d'architecte et d'urbaniste de l'Etat, spécialité patrimoine. Nommée ABF dans le Val d'Oise puis le Val-de-Marne, elle rejoint en 2016 les bureaux parisiens de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) où elle est chargée des IIe, IXe, XVIIe et XVIe nord.

Désormais ABF des IIIe, IVe et XVIe, Samanta Deruvo, mère de jumeaux de quatre ans, le reconnaît sans détours : « Avec ses hôtels particuliers, ses cours pavées, ses escaliers protégés, ses nombreuses institutions culturelles, le Marais est passionnant ».

## La société des cendres de métaux



/

Avant de préciser l'idée qu'elle se fait de sa mission : « Je suis là pour veiller à la

conservation du patrimoine de ce secteur et accompagner son évolution. Je ne vais pas mettre le Marais sous cloche ! Au contraire, ce quartier historique doit s'adapter à la vie du XXIème siècle ». Arguant « qu'on ne peut pas avoir des musées partout », elle cite volontiers en exemple la réhabilitation au 39, rue des Francs-Bourgeois, de l'immeuble de la société des cendres de métaux précieux, transformé en magasin de prêt-à-porter. Ou la fondation des Galeries Lafayette, installée dans un ancien entrepôt du BHV au 9, rue du Plâtre. « Ce qui compte, conclut-elle, c'est l'intégration des éléments nouveaux dans l'ensemble préservé ».

## La fondation des Galeries Lafayette



/LP/Eric Le Mitouard.

Site patrimonial remarquable (SPR) doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur conformément à la loi Malraux du 4 août 1962, « le Marais, ce n'est pas que du tourisme, des commerces et du patrimoine. Ce sont aussi des habitants dont certains vivent là depuis longtemps et qui sont très attentifs à l'évolution du quartier », souligne l'ABF qui travaille en liens étroits avec les maires, Pierre Aidenbaum (PS) pour le IIIe et Ariel Weil (PS) pour le IVe.

Si elle reçoit « avec leur dossier » les propriétaires du secteur et les associations qui peuvent lui écrire à son bureau au 45, rue Le Peletier (IXe), elle prévient d'emblée : « Je ne gère pas les questions de copropriété ». Pour les permis de construire ou de démolir, les demandes de surélévation d'immeuble, de destruction de mur porteur ou d'escalier..., rien ne peut se faire sans son accord. « Bien sûr, les dossiers sont déposés à la Ville. Mais si je refuse un permis de construire, la municipalité ne pourra pas le délivrer. En revanche, si j'accepte, la Ville a encore la possibilité de s'y opposer », précise Madame Deruvo.